

STATISTIQUE POUR LA TEMPERANCE.—Un de nos amis a eu l'obligeance de nous passer quelques chiffres que nous mettons ici à profit. Il paraît que, depuis 30 ans, plus de 40 des premières familles de la Rivière Chamblay ont été ruinées par l'intempérance de quelques-uns de leurs membres. Ces familles possédaient 15000, 30000, 40000, 50,000 et 100,000 francs, et maintenant combien n'en voit-on pas dont les enfants sont réduits à la dernière des misères ! Notre correspondant ajoute que les capitaux réunis de toutes ces familles s'élevaient à la somme de \$82,000 francs ! Durant ces années dernières, il est mort dans la Rivière Chamblay au dessus de 70 personnes, des suites de l'intempérance ; les unes se sont noyées, d'autres se sont pendues et d'autres sont mortes de mort subite.

Ce que nous disons là de la Rivière Chamblay peut se dire d'un grand nombre d'autres endroits dans le pays. Par exemple, depuis 25 ans, il y a 18 familles sur la Rivière Richelieu qui se sont complètement ruinées par les excès de la table, ces familles possédant valaient les uns £10,000, les autres £25,000, les autres £30,000, et leurs fortunes réunies se montaient à plus de £250,000 !

Voilà qui peut donner à réfléchir ; voilà qui peut aider à abandonner l'intempérance et à s'enrôler sous l'étendard de la tempérance.

DEUX JOURNAUX EN UN.—Le Toronto Banner doit cesser de paraître le 30 courant, et sera alors réuni au Globe de la même ville.

NAUTRAGE.—Le steamer Dawn qui descendait mardi matin les Rapides de Lachine a touché sur un rocher et s'est égaré ; il est échoué dans le rapide et l'on a peu d'espoir de le sauver. Il était assuré. La cargaison composée de fleur sera complètement perdue. Les passagers et l'équipage ont tous été sauvés.

LE TORYSME EN DECLIN.—Nous voyons que le Herald de Toronto, un des plus chauds torés du Haut-Canada, annonce qu'il cessera de paraître au bout du semestre, et cela faute d'argent !

ROWLAND HILL.—Le Rowland Hill qui a voyagé quelques temps entre Québec et Montréal, est maintenant employé au Nouveau-Brunswick.

CROSSE-ILE.—Du 11 au 17 courant, il est mort 15 émirés à la Grosse-Île, où, le 17, il y avait 199 malades.

GRANDE RÉUNION.—Nous voyons par les journaux de cette ville que lundi prochain, il doit y avoir à 8 heures P. M. grande réunion à l'Hôtel Clifton, à l'occasion de la fête nationale de la St. Jean-Baptiste.

BATAILLE DE WATERLOO.—Mardi, il y a eu en cette ville une grande revue de toutes les troupes de la garnison à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Waterloo.

ST. ELIZ.—Il vient d'être érigé par proclamation une nouvelle paroisse ayant nom : "St. Elizabeth." La nouvelle paroisse est située dans la 24e et 4e concession des seigneuries de l'Île Verte et des Trois-Pistoles.

CONSEIL DE VILLE.—Il paraît que les deux vaisseaux américains qui ont eu la permission de passer par le St. Laurent pour se rendre à la mer sont sur le point d'arriver dans notre port. C'est ce qui fait que mercredi soir M. Alfred Larocque a proposé au conseil de ville une résolution exprimant la satisfaction des citoyens de Montréal à cette occasion et le désir de voir la bonne réputation régner encore longtemps en l'Angleterre et les États-Unis. S. H. le maire a été chargé d'être auprès des officiers américains l'interprète de ces sentiments et de la part du conseil de ville.

LE GROS-BOURDON.—Mercredi, après midi, le Gros-Bourdon a été placé dans le haut de la tour ouest de l'église Notre-Dame. L'ascension a duré à peu près une heure trois quarts et tout a été merveille. Le mécanisme était de la plus grande simplicité possible, et le St. Jean-Baptiste s'est hissé monter sans trop de difficulté. M. Matte, l'entrepreneur, mérité à cette occasion les plus grands éloges ; il a déployé pour cette entreprise difficile un tact et une intelligence supérieurs. C'est un entrepreneur qui devrait être encouragé ; car outre qu'il travaille à bon marché, il montre une rare aptitude à faire l'application de la mécanique, et puis d'ailleurs c'est un compatriote ; ce dernier titre doit lui valoir quelque chose, toutes choses égales d'autre part.

LONGUEUIL.—Le village de Longueuil vient d'être érigé en une municipalité séparée.

PESANIER DU BOURDON.—Le Bourdon pèse 24,780 lbs.

LONGUEUIL.—S. E. Lord-Elgin est descendu mercredi soir à Québec. S. E. a dû se rendre de Québec à la Grosse-Île, et en revenir hier pour être de retour à Montréal aujourd'hui.

TEMPERANCE.—Un de nos correspondants de St. Constant nous apprend que le jour de la Pentecôte une retraite pour établir la tempérance a été ouverte dans la paroisse de St. Constant. Cette retraite a été prêchée par les révérends Pères Baudran et Brunet, O. M. I. Ces prédicateurs ont eu le plus grand succès. Le nombre des communicants dans cette paroisse est de 1800 ; et bien ! 1630 ont embrassé la tempérance et se sont rangés sous le même étendard que leurs compatriotes de Longueuil, Varennes, Chamblay, etc., et 1660 se sont approchés du sacrement de l'Eucharistie. Cette belle retraite s'est terminée le 17 courant, en présence de S. G. Mgr. de Montréal, qui y a confirmé ce jour-là 338 émirés. Ce sont là des faits qui sont bien à la louange du peuple canadien et qui prouvent assez combien la religion catholique est prospère parmi nous. Ce sont des faits qui montrent que nous sommes entrés dans une nouvelle voie et que la tempérance doit maintenant établir son empire par tout le pays. C'est une révolution dans les idées, dans les masses et dans toute la conduite ; mais c'est une révolution paisible et sans commotion, une révolution toute en faveur de l'ordre et de la morale publique. Nous devons donc tous applaudir à des actes aussi beaux, et espérer que la presse du pays aura souvent à en rapporter de plus beaux encore, s'il est possible.

EGLISE BRULÉE.—Une église catholique à New-Haven a été consumée par le feu le 11 courant. Tout a été détruit ; on estime qu'à part des assurances qui se montent à \$11,000, la perte n'est pas moindre de \$8,000.

ORDINATION.—Le S. Mgr. d'Hartford a ordonné prêtres MM. James Gibson et Luke Daly ; le premier est un con verti.

DE SMET.—Le père de Smet est en ce moment à Albany par affaires pour ses missions.

NOUVELLE EGLISE.—Le 4, la première pierre d'une nouvelle église catholique a été posée à Cumberland, dans le Maryland. La cérémonie a été des plus pompeuses. Cette église est spécialement pour l'usage des Allemands.

LE JURY EN ANGLETERRE.—Le Freeman's Journal de New-York, organe de Mgr. Hughes, dit en parlant de la condamnation de M. Mitchell, un des chefs de la Jeune Irlande : "Tout homme libre d'Amérique, qui à la moindre notion de l'institution du procès par jury, pierre angulaire de la liberté individuelle, s'apercevra qu'elle n'est devenue qu'un

jeu et une moquerie dans son application aux sujets anglais. Il devra conclure qu'un verdict, tel que celui rendu dans l'affaire de M. Mitchell, est un crime judiciaire, qui ne souffre aucun palliatif, aucune excuse !" Et plus loin : "En vue de tous ces faits, nos lecteurs doivent sans doute regarder la récente condamnation du sujet anglais, John Mitchell, comme un cas de la plus grande injustice, un grave méfait, un méfait exorbitant !"

DUEL.—Deux citoyens de Biloxi, Missouri, se sont battus en duel. L'un a été à plusieurs reprises grièvement blessé, et l'on craint pour sa vie. Jusqu'à quand aura-t-on soif du sang de ses semblables, et agira-t-on en être sans raison et sans conscience ?

MARTINIQUE.—Nous voyons par les journaux américains et par le rapport du télégraphe que les noirs à la Martinique se sont soulevés et massacrent les Français. Ceux-ci se réfugient partout où ils peuvent trouver un asile ; plusieurs sont arrivés à la Nouvelle-Orléans.

ASCENSION.—Madame Thurston vient de faire, dans le comté de Livingston, E. U., une ascension en ballon : elle a parcouru quarante-deux milles en une heure.

CHASSE.—On vient de tuer en Pensylvanie un aigle gris, dont les ailes avaient sept pieds d'envergure. Il avait deux pieds onze pouces du bec à la queue, ses serres avaient deux pouces de long, et il pesait neuf livres.

ASSEMBLÉE DEFENSIVE.—Dimanche dernier il devait se tenir à Brooklyn (vis-à-vis New-York) une assemblée monstrueuse des partisans de l'Irlande ; mais le maire l'a défendue, parcequ'elle devait se tenir le dimanche. Ils devaient se rassembler deux jours après.

ETOURDERIE REMARQUABLE.—Samedi passé, un étourdi, (car nous avons peine à croire que le crime ait été commis avec intention,) un étourdi déchargé son fusil sur la clôture de planche qui entoure l'Église du Bon Pasteur, sur la Côte-à-Baron. Une des filles de l'Église se trouvait alors dans le jardin et quelques grains de plomb, passés par le trou d'un œuf, allèrent la frapper sur la hanche. Le coupable n'a pas été pris sur le fait et n'a pas été découvert depuis. La pauvre blessée ne l'a pas été dangereusement. *Minerve.*

PROCLAMATION.—Par une proclamation de son Excellence publiée dans la Gazette Officielle de samedi, le taux de péage du minerai de cuivre qui avait été omis dans la cédule ou tableau des péages à prélever sur les Canaux de Welland et du St. Laurent, sur ceux de Chamblay et de la Baie de Burlington, les Galops, la Pointe aux Troquois, la Rapide Plat, la Pointe à Faren, Cornwall, Beauharnais, Lachine, est fixé à cinq deniers courant par tonneau. Cet article non énuméré dans le tableau d'une proclamation de 1846 se trouvait sujet en conséquence à des péages plus élevés ; c'est ce qui a engagé son Excellence, de l'avis de son conseil, à fixer un péage particulier.

Par une autre proclamation, Son Excellence nous apprend qu'elle a jugé expédient d'égaliser les péages sur les gros bois et le même bois passant par les canaux Lachine, Beauharnais et Chamblay, et de réduire les péages prélevés sur les canaux de Lachine et de Beauharnais à la proportion de ceux prélevés sur le canal Chamblay. Elle nous fait connaître en conséquence que ces péages sur les canaux de Beauharnais et de Lachine, seront : Bois équarré, 12 x 12 et au dessus par 1,000 pieds cubes, 5s.

Bois rond ou aplati 12 x 12 par 1,000 pieds linéaires, 3s. Planches, madriers, bois d'échantillon et même bois scié par 1000 pieds, 6d.

Ces péages remplacent aujourd'hui les péages plus élevés qui existaient. *Minerve.*

Par un malentendu que nous ne comprenons pas bien, il paraît que l'hon. M. La Terrière a réigné sa place de député-adjoint-général qu'il avait accepté la semaine dernière. On nous dit que le différend est survenu de ce que M. La Terrière désirait conserver un siège en parlement, tandis que, par la loi, cette charge est incompatible avec celle d'adjoint-général. Nous devons cependant ajouter que nous ne connaissons rien de positif sur cette affaire. On dit que M. De Salaberry doit le remplacer, du moins quelques journaux en parlent. *Minerve.*

EXTENSION DU SUFFRAGE EN VIRGINIE.—Plusieurs journaux de la Virginie examinent en ce moment la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'introduire dans l'état le suffrage universel. Ceux-là seulement qui possèdent sont actuellement considérés par la loi comme électeurs. Nous avons toujours été étonnés que la Virginie, si essentiellement démocratique, fut le seul état où le suffrage universel n'existât pas. Les efforts de la presse seront sans doute couronnés de succès.

MEURTRE.—Dans la nuit du 17 de ce mois, une femme nommée Elizabeth, résidant à New-York, a été assassinée par son mari. A la suite de quelques paroles injurieuses, ce dernier saisit une hache et en porta un si rude coup à la tête de sa femme qu'il la détacha presque du tronc.

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU RÉGIME.—Sous le nouveau système électoral qui régit la France, Paris seul a donné presque autant de voix, à la dernière élection (210,000), que la France entière sous le règne de Louis-Philippe.

AFFAIRE D'HONNEUR.—Le Times de Boston, de mardi contient le paragraphe suivant : "Monsieur Edward de Soa a déposé hier à la cour de police une plainte contre Monsieur Jules Margon, qu'il accuse de l'avoir défié dans un combat à mort. L'affaire a pris son origine dans quelques querelles domestiques entre les parties, et le plaignant a déclaré que son but était moins de faire punir son adversaire pour infraction à la loi, que d'assurer la protection de sa personne. Il avait l'air d'ailleurs d'une personne fort respectable et semblait avoir à cœur d'établir que celui dont il se plaignait était aussi un homme comme il faut."

UN BRAVE HOMME TROP LIANT.—Une scène assez curieuse s'est passée avant-hier à la cour de police. Vers la fin de l'audience un brave vieux hollandais, parlant un anglais des plus tudesques, entra dans la salle, et après avoir libéralement distribué des poignées de main à toutes les personnes présentes, s'approcha du bureau et tendit un papier au juge. Tandis que celui-ci déchiffrait à grand peine quelques lignes écrites au crayon, les assistants, intéressés par les façons singulières et la figure de l'étranger, l'entourèrent avec empressement. Mais tout à coup, il s'opéra un vrai coup de théâtre ; le papier que le vieillard a remis au juge est une recommandation du commissaire des pauvres pour le faire entrer à l'hôpital ; ce brave homme, qui serre la main à tout le monde est atteint d'une maladie de peau invétérée et contagieuse au premier degré. A cette nouvelle, dit le Herald, auquel nous empruntons l'histoire, il eût fallu voir tout le monde se regarder d'un air ébahi ; tous, depuis le juge jusqu'aux plaideurs, croyant déjà ressentir des démangeaisons significatives. Le juge s'empressa de donner un billet d'hôpital et leva la séance pour aller se plonger dans les flots d'une onde pure, jurant sans doute qu'à l'avenir il regarderait à deux fois les gens qui se présenteraient devant lui.

GRAVE INCENDIE.—Le 1er juin, la petite ville d'Allentown (Pensylvanie) est devenue en partie la proie des flammes. Vingt et quelques maisons ont été consumées et la perte s'élève à \$250,000. On suppose que le feu a commencé dans une écurie, où des enfants auraient joué avec des cigares et des pièces d'artifice.

ÉTRANGE SUICIDE.—Il y a environ deux semaines, un homme du nom de Bruce, demeurant près de Cincinnati, se rendit au cimetière et y creusa une fosse près de celle de sa femme, morte seize mois auparavant. Il descendit un cercueil dans lequel se trouvait un pistolet chargé, et s'y étant couché, il se fit sauter la cervelle. On attribue cet acte de désespoir à l'extrême chagrin que lui avait occasionné la mort de sa femme.

—Le revenu et les dépenses du Royaume-Uni pour les années finissant au 5 avril ont été comme suit :

	Revenu.	Dépenses.
1842	£48,192,373	£50,392,375
1843	48,745,459	51,167,235
1844	52,835,124	50,739,697
1845	54,317,615	48,075,179
1846	52,009,321	48,628,724
1847	54,473,762	51,708,571
1848	52,082,750	55,175,042

—Le Moniteur a publié en supplément le compte-rendu complet et officiel de la séance de l'Assemblée nationale de lundi. Cette publication a été faite pour répondre à la volonté manifestée par l'Assemblée et exprimée par un grand nombre de citoyens. Nous croyons devoir en reproduire un passage. On remarquera qu'au moment où M. Barbès enjoignait à l'Assemblée de dériver immédiatement un impôt de un milliard sur les riches, il fut interrompu par des voix qui criaient :

"Non, non, Barbès ; c'est pas ça, tu te trompes, deux heures de pillage !"

La proposition de M. Barbès et cette interruption de ses amis sont le vrai mot de la situation. Les orateurs, soit du dedans, soit du dehors, qui s'étaient succédés à la tribune avant que M. Barbès fit sa proposition, n'avaient pas encore rencontré la corde sensible. Mais les cris de triomphe frénétiques qui s'élevèrent à ce moment montrèrent qu'on avait touché juste.

MODÈNE.—Le gouvernement de Modène vient d'imiter celui de Milan. Par un décret en date du 10 courant, il convoque, pour le 25, la population qui devra voter sur sa réunion au royaume de la Haute-Italie.

—Le journal milanais, le 22 Marzo, publie une adresse au Pape, signée par les députés de la diète italienne à Rome. Cette pièce est intitulée : Adresse des États italiens à Sa Sainteté.

Les représentants, dit cette adresse, protestent hautement contre l'interprétation donnée à l'allocation du Saint-Père par le consistoire des cardinaux. La nationalité est l'œuvre de Dieu et non des hommes. La cause de la justice et de la vérité doit être proclamée ou défendue par qui représente la vérité incarnée sur la terre ; c'est ce qu'a fait le Saint-Père comme chef d'une religion de justice et de vérité. Aussi nous et le peuple italien que nous représentons, nous sommes sûrs de vous avoir toujours parmi nous et devant nous dans les voies de la justice, de la religion et de la liberté.

Nous le proclamons comme envoyés de la Lombardie, de Venise et de la Sicile, certains de l'approbation de nos gouvernements et de l'assentiment de nos peuples. Prouver devant vous, bienheureux Père, nous vous demandons très-humblement votre bénédiction. Nous vous la demandons pour le Lombard, pour le Vénitien, pour le Sicilien, pour toute l'Italie.

—A la suite des événements de Naples, le décret suivant a été proposé au nom de Genève :

"La haute diète, considérant que la guerre civile a notablement éclaté dans le royaume de Naples ; que les capitulations militaires conclues avec les gouvernements antérieurs de cette monarchie ne sauraient être maintenues dans l'état actuel des choses ; que, dans la situation où se trouvent les troupes suisses à Naples, une atteinte pourrait être portée à l'honneur suisse, vu leur participation à une guerre civile dans laquelle elles seraient employées contre la cause générale de la liberté des peuples, arrête :

"Les cantons qui ont conclu des capitulations militaires avec le royaume de Naples sont invités à rappeler leurs troupes."

BELGIQUE.—Le Moniteur belge publie deux ordonnances royales, qui ont pour effet d'appliquer, pour la première fois, deux réformes récemment votées : la réforme électorale et la réforme parlementaire.

La chambre des représentants et le sénat sont dissous. D'après la nouvelle loi, il y aura à élire 54 sénateurs et 109 représentants.

Aux termes de la loi sur la réforme parlementaire, les fonctionnaires et employés salariés par l'état, nommés membres de l'une ou de l'autre chambre, sont tenus, avant de prêter serment, d'opter entre le mandat parlementaire et leurs emplois. Il en est de même de tout ministre des cultes rétribué par l'état, des avocats en titre des administrations publiques, des agents du caissier de l'état et des commissaires du gouvernement auprès des sociétés anonymes.

Les chefs des départements ministériels sont seuls exceptés.

En outre, les membres des chambres ne pourront être nommés à des fonctions salariées par l'état, qu'une au moins après la cessation de leur mandat. On voit qu'en Belgique le principe des incompatibilités est appliqué de la manière la plus large.

—Nous lisons dans une lettre de Rome publiée par le Journal de Bruxelles :

"Le cardinal-vicaire a ordonné des prières publiques pour implorer de Dieu le secours nécessaire dans les besoins très graves où se trouvent l'Église et l'Etat, et afin que la Vierge mystique ne soit point abandonnée en proie à la discorde." Il est à espérer que, dans tous les pays catholiques on priera pendant ces jours, qui sont, selon l'expression du Pape lui-même, des jours de deuil pour la sainte Église.

—Nous trouvons dans le journal de M. de Lamennais le Peuple constituant, les lignes suivantes, qui sont assurément fort dignes de remarque dans cette feuille :

"Voici venir M. Crémieux à la tribune. M. Crémieux ministre de la justice, vient présenter à l'Assemblée, au nom de la commission exécutive, le rétablissement de la loi du divorce. Un cri d'étonnement part de toute la salle. Personne, en effet, ne s'attendait à cela. Cette loi est-elle donc une loi d'urgence ? qui la demandait ? Nous croyons que la commission exécutive avait à présenter des décrets touchant à des intérêts et à des souffrances plus réels et plus pressants avant de présenter celui-ci. Ces lois, qui touchent aux premiers principes de la moralité sociale, méritent, il nous semble, de plus longues réflexions. Avant d'y porter atteinte, il faut bien savoir jusqu'où l'on s'engage."

DÉCÈS.
A l'Hotel-Dieu de cette ville, le 15, à 49 ans, après 20 ans de profession, Sœur Agathe Fiset, fille de feu M. Pierre Fiset de cette ville, et sœur de M. Antoine Fiset, curé de St. Cathbert.
En cette ville, Place-Albert, le 17, Ann-Groce enfant de David Kinnear, Ecr.
A Varennes, le 12, à l'âge avancé de 80 ans 3 mois et 8 jours, Jean Bte. Lozeau, père.

ASSOCIATION
ST. JEAN-BAPTISTE.
CÉLÉBRATION DE LA FÊTE PATRONALE.
La Fête Patronale sera célébrée samedi prochain, 24 juin courant, par une MESSE SOLENNELLE qui sera chantée à l'église paroissiale, à 9 heures du matin.
La procession se formera comme ci-devant, dans la rue St. Denis, près de l'Évêché, à 8 heures précises, suivant le programme qui va être publié. Tous ceux qui ont coutume d'y assister sont priés de se rendre à l'heure fixée.
L'association espère que les rues seront pavées de branches d'érable comme dans les occasions précédentes, et que les magasins seront fermés durant la procession.
LUDGER DUVERNAY,
Commissaire-Ordonnateur.

PROGRAMME.
DRAPEAU BRITANNIQUE ; les enfants des Ecoles de la Doctrine Chrétienne, les élèves des autres écoles, (huit de front, Bannière en tête). Les Pompiers Canadiens, avec musique, Bannière et Drapeau, société de St. Vincent de Paul, l'Institut Canadien, la société mercantile d'Economie, deux de front, Bannière en tête, la société de Tempérance, quatre de front, avec Bannière et Drapeau, corps de Musique de la Tempérance ; Bannière principale ; l'Association St. Jean-Baptiste par section, par centurie et par décurie, quatre de front. (Les centurions en tête de leur Centurie, et les Décurions en tête de leur Décurie, respectives). Section Sainte-Marie.—Section Saint-Laurent.—Section Saint-Antoine. Bande de musiciens ; Bannière du Commerce ; Section de la ville ; le comité de régie, deux de front ; les officiers de l'Association ; les Secrétaires, les Médecins et les Trésoriers ; les Vice-Présidents deux de front.
L'Ex-Président. LE PRÉSIDENT. UN Vice-Président.

La procession se formera à huit heures précises, dans la rue St. Denis, près l'église St. Jacques, elle partira à huit heures et demie précises, et défilera par les rues St. Denis, Bonsecours, St. Paul, St. François Xavier, St. Jacques et la Place d'Armes, jusqu'à l'église paroissiale.

Après le service divin la Procession se remettra en marche, dans le même ordre, par les rues Notre-Dame, Champ-de-Mars, St. Laurent et Ste. Catherine, jusqu'à la Cathédrale où elle se dispersera.

Tous les officiers de l'Association sont particulièrement priés de se rendre à l'heure fixée, à la maison d'École de St. Jacques, pour prendre leurs insignes. Le mauvais temps (qui empêcherait la Procession de se former) ne mettra pas d'obstacle à la célébration de la messe, alors les officiers de l'Association voudront bien se rendre à neuf heures dans le bas de la Sacristie pour y prendre leurs insignes.

La messe à la Paroisse commencera à neuf heures et demie.

LUDGER DUVERNAY,
Commissaire-Ordonnateur.

Montréal, 21 juin 1848.

AVIS.
On a besoin à ce bureau d'un correcteur d'épreuves.
Bureau des Melanges Religieux. 23 juin.

L. P. BOIVIN,
Coin des rues
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT
VERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.
Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIE, articles de go etc. etc.
Montréal, 25 mai 1848

UN INSTITUTEUR, qui pourrait aussi remplir la place de Maître-CHANTRE, desirerait trouver, dans le district de Montréal, une situation pour le premier juillet prochain.—Pour plus amples informations, s'adresser à l'Évêché.—h.
Montréal, 6 juin 1848.

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES.

AVIS leur est donné que LUNDI le 10 juillet prochain à 10 heures A. M., les syndics pour la construction de l'Église actuelle de St. Hyacinthe, donneront une entreprise, d'un prix assez élevé, pour terminer des travaux déjà entrepris pour la dite église.
St. Hyacinthe, 6 juin 1848.

ARCHITECTURE.
M. S. BAULARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

A VENDRE.
AU VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds en front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOURG.
Village St. Paul, 20 mars 1848.